



## le Forum permanent pour l'éducation artistique pose 8 questions sur l'éducation artistique 15 mars 2007

### Réponses de François BAYROU candidat de l'Union pour la Démocratie Française à l'élection présidentielle 2007

**1. Quelles mesures financières entendez-vous prendre, dès le collectif budgétaire 2007, en faveur de l'éducation artistique et culturelle des jeunes ?**

Je crois que l'essentiel en matière d'éducation artistique et culturelle c'est la pérennité des financements. Ce qui a été particulièrement préjudiciable à cette politique depuis vingt ans ce sont les coups d'arrêts budgétaires successifs, annulant les effets bénéfiques des actions lancées par les pouvoirs publics et nécessitant des « plans de relance » constants. Cette précarité des ressources budgétaires de l'éducation artistique menace la nature et la durée des expériences entreprises. Cependant, l'état de nos finances publiques interdit toute promesse inconsidérée. Il faut donc en premier lieu stabiliser les moyens en faveur de l'éducation artistique. Dans un second temps, dans le cadre de la programmation pluriannuelle que je propose pour les budgets de l'éducation nationale et de la culture, il faut prévoir des moyens supplémentaires sur plusieurs années accompagnant les mesures nouvelles dans ce domaine. Cette loi de programmation budgétaire me semblerait beaucoup plus utile et crédible qu'une augmentation ponctuelle des crédits non suivis d'effets sur le long terme. Les différents partenaires de l'Etat demandent à être assurés de la pérennité des programmations budgétaires, régulièrement revues à la baisse, voire interrompues sans concertation et remettant en cause les dispositifs mis en place ; l'exemple des classes à PAC est typique de ce point de vue.

**2. Vous engagez-vous à mettre en œuvre un plan de généralisation progressive de l'éducation artistique et culturelle afin que l'ensemble des élèves et des étudiants en bénéficient ? A quelle date souhaitez-vous que cet objectif soit atteint ?**

Personnellement, je suis convaincu que c'est le devoir de l'école de donner les éléments d'une première éducation artistique et cette initiation doit concerner tous les élèves. Je me réjouis, malgré les réticences et les résistances très fortes, que l'éducation artistique et culturelle fasse partie du socle des connaissances et compétences indispensables que chaque élève devra maîtriser. Car l'éducation artistique et culturelle n'est pas accessoire par rapport aux apprentissages fondamentaux : les arts sont primordiaux pour accéder aux apprentissages fondamentaux car ils leur donnent du sens. Elle est un droit au même titre que l'éducation tout court : aux inégalités sociales de fait devant l'accès aux œuvres s'ajoutent des inégalités par rapport à l'accès à l'éducation artistique et culturelle. Selon moi, un des impératifs des politiques culturelles est de transmettre la culture pour en faire ce que j'appelle une « culture de peuple ». C'est aussi un des moyens les plus efficaces pour répondre aux difficultés de diffusion des spectacles en constituant les publics de demain.

Toute politique en matière d'éducation artistique et culturelle peut se résumer à cette problématique : comment passer d'une éducation artistique faite de mille et un projets à une offre publique généralisée ? Comparée à nos voisins, nous avons pris un retard considérable car l'éducation artistique et culturelle souffre dans notre pays de l'absence d'un plan général en sa faveur pour l'ensemble des élèves de la maternelle à l'université. Ce qui existe aujourd'hui, et ce n'est pas rien, ce sont des initiatives locales, personnelles, qui sont souvent des réussites formidables mais ponctuelles, dispersées, expérimentales selon la motivation et la mobilisation des collectivités, des enseignants, des artistes et des chefs d'établissements. On estime à environ un million le nombre d'élèves qui sont

touchés par des actions d'éducation artistique en dehors des enseignements artistiques obligatoires (l'heure hebdomadaire de musique et arts plastiques au collège). Au primaire, l'éveil aux activités artistiques qui est inscrit dans la loi de 1988 est dépendant du bon vouloir – donc de la sensibilisation personnelle aux arts - de l'enseignant. Au collège, les enseignements artistiques obligatoires sont très insuffisants et doivent être repensés. Au lycée, les enseignements artistiques ne sont qu'optionnels. Enfin, les dispositifs spécifiques (classes à PAC, ateliers artistiques, classes adopter son patrimoine, école et cinéma, au lycée....) ne concernent qu'une minorité d'enfants et d'adolescents. Ce que je propose, c'est de généraliser ces initiatives et ces expérimentations locales. C'est la raison pour laquelle, une évaluation et un bilan de l'ensemble des dispositifs existants en la matière sont indispensables : le recensement des actions menées par les collectivités locales et les DRAC dans le champ de l'éducation artistique et culturelle (conventions artistiques et culturelles, services éducatifs existants...) permettrait d'élaborer un livre blanc des réussites dans ce domaine. Ce serait une première étape car le principal objectif en matière d'éducation artistique et culturelle, c'est sa généralisation. Cela prend bien entendu du temps : on ne peut en quelques mois former des enseignants, organiser des partenariats avec les institutions culturelles, les collectivités locales, mettre en place des structures adaptées. Cela demande un plan sur plusieurs années qui engage l'ensemble des partenaires et qui ne sera pas abandonné au bout de quelques mois. C'est un travail de longue haleine. Il n'y aurait rien de pire que de faire croire qu'on peut donner à chaque enfant scolarisé une éducation artistique dès la rentrée prochaine. Il faut mobiliser la communauté éducative, former les artistes et les enseignants au montage de projets, convaincre aussi les parents d'élèves. Il faut commencer par rendre effectif les textes qui existent déjà : ainsi la loi du 06 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques doit être appliquée complètement et une loi programme est indispensable pour réaffirmer la nécessité d'une initiation artistique dans le primaire et d'enseignements obligatoires (en plus des cours de musique et d'arts plastiques) dans tous les établissements secondaires. C'est pourquoi, il faut rendre obligatoire l'inscription par toutes les écoles et tous les établissements (collèges et lycées) d'une dimension artistique et culturelle dans leur projet d'école ou d'établissement. Il faut aussi intégrer dans les programmes la dimension artistique aux matières dites « fondamentales », par exemple en abordant systématiquement l'histoire de l'art dans les cours d'histoire. Plus généralement, il faut former les enseignants à améliorer la transversalité et la complémentarité des enseignements. On pourrait enfin envisager la création de lycées artistiques ou d'instituts d'arts appliqués comme en Italie.

### ***3. Quel(s) instrument(s) de pilotage mettez-vous au service de l'éducation artistique et culturelle des jeunes au plan national et au plan régional ?***

Les difficultés actuelles de la mise en œuvre, de la généralisation et du développement de l'éducation artistique s'expliquent, pour une grande part, par un cloisonnement institutionnel excessif, une coordination défailante entre les divers services des ministères chargés des enseignements artistiques et des autres dispositifs d'éducation artistique. J'ai pu éprouver ces difficultés lorsque j'ai mis en œuvre en 1993, comme ministre de l'Education nationale, le protocole sur l'éducation artistique et culturelle qui fixait déjà les grandes orientations en la matière. Sur le plan institutionnel, il faut clarifier, simplifier et intensifier la coordination entre les deux ministères : tout le monde sait la grande difficulté de la coopération institutionnelle entre les ministères de l'Education nationale et de la Culture, marquée par des rivalités et des pesanteurs administratives, ce qui nuit grandement à la réussite des dispositifs d'éducation artistique. Sans aller jusqu'à proposer un Secrétariat d'Etat à l'éducation artistique comme Robin Renucci, il faut insister sur cette nécessaire collaboration qui se traduirait par des réunions interministérielles régulières, institutionnalisées. Dans cette optique, je propose une mission interministérielle à l'éducation artistique et culturelle chargée de coordonner l'ensemble des actions des ministères dans ce domaine. Elle regrouperait également les crédits destinés à cette action afin de donner une visibilité aux crédits alloués à l'éducation artistique, aujourd'hui dispersés et illisibles. On pourrait également imaginer confier au ministère de la Culture la mission de promouvoir l'éducation artistique et culturelle car les services de l'éducation nationale n'ont pas pris la mesure de l'importance de celle-ci et n'en font pas une priorité : les crédits alloués en sa faveur sont régulièrement réaffectés à des opérations jugées plus prioritaires. Dans cet esprit, une

mission spécifique au sein de la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS) pourrait être créée. Ce cloisonnement entre services et ces dysfonctionnements interministériels se retrouvent également au niveau local : il faut donc s'interroger sur le rôle de chaque partenaire et de la coordination de l'ensemble des acteurs et trouver une structure où les services de l'éducation nationale, ceux de la culture mais aussi ceux de la jeunesse et des sports se retrouvent et collaborent. En renforçant le rôle du responsable de l'éducation artistique et culturelle, les DRAC pourraient assurer ce pilotage régional. Ce travail en commun sur le terrain entre Direction régionale des affaires culturelles et rectorats permettrait d'assurer le fonctionnement efficace des dispositifs au niveau local.

Enfin, au sein de chaque établissement, il faudrait nommer un « référent artistique » chargé de coordonner les projets culturels et artistiques de l'établissement. Il assurerait la cohérence entre éducation et enseignements artistiques, enseignements obligatoires, activités artistiques facultatives et projets artistiques.

#### **4. *Comment favoriserez-vous la coopération et la concertation Etat - Collectivités territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle ?***

Le partenariat est essentiel car il permet la mutualisation des moyens. La politique en matière d'éducation artistique et culturelle doit beaucoup aux collectivités territoriales qui se sont beaucoup impliquées, tant humainement que financièrement, dans les dispositifs d'éducation artistique, notamment les projets de classes à projet artistique et culturelle ou les ateliers artistiques. Il faut donc systématiser les partenariats entre l'Etat, ses services déconcentrés, les DRAC, les collectivités locales, les rectorats pour l'éducation nationale, les structures artistiques et culturelles, le chef d'établissement pour trouver une meilleure synergie et une optimisation des moyens entre collectivités locales, entre les différents services d'une même collectivité, entre l'Etat et les collectivités. L'empilement des dispositifs nuit à la cohérence et l'efficacité des actions d'éducation artistique et culturelle. La constitution de pôles nationaux et régionaux de ressources doit être relancée pour amener les différents partenaires à travailler plus régulièrement ensemble. Il est nécessaire de renforcer le pilotage territorial en mettant en place une structure, un comité de pilotage entre les rectorats, les DRAC et les collectivités de façon à assurer la cohérence des actions et la mobilisation de moyens et des acteurs concernés. La coopération entre les ministères, leurs services et les collectivités pourrait être systématisée par la création des groupements d'intérêt public (GIP) ou des établissements publics de coopération culturelle (EPCC). Cela passerait également par la contractualisation entre l'Etat et les collectivités afin de permettre le développement et la stabilité du financement des projets sur plusieurs années.

#### **5. *Afin de donner à l'éducation artistique et culturelle une réalité dans les programmes scolaires, quelles mesures prendrez-vous en faveur d'une nouvelle organisation du temps de l'élève ? Dans le cadre de la mise en œuvre du « socle commun de connaissances et de compétences » seriez-vous favorable, par exemple, à l'attribution d'un temps hebdomadaire - comportant une part substantielle de pratiques - inscrit dans les emplois du temps des élèves et affecté aux projets d'éducation artistique, culturelle et scientifique, en partenariat avec les artistes et les professionnels de la culture.***

Il est important que les enfants puissent être initiés à l'art pendant le temps scolaires et hors temps scolaire, à l'école et en dehors de l'école, ce qui veut dire aussi pendant le temps scolaire hors de l'école : dans ce cadre, les classes culturelles doivent être multipliées. Afin d'accorder une place à l'éducation artistique et culturelle, il semble nécessaire de prévoir un moment dans l'emploi du temps de l'élève consacré aux actions de sensibilisation et aux pratiques des arts et de la culture. Il faut réfléchir à cette évolution sur les rythmes scolaires de l'élève et réserver un temps pour ces actions. Au demeurant, je crois que, pour donner une réalité à l'éducation artistique et culturelle dans les programmes, il faut tout d'abord s'assurer que les trois heures hebdomadaires consacrées aux activités artistiques dans le primaire sont bien réalisées dans l'ensemble des classes et des écoles. On sait

l'avantage extraordinaire qu'ont les petits parisiens d'avoir un corps d'enseignants en arts plastiques et en musique de la Ville de Paris qui assurent des activités artistiques dans toutes les écoles primaires de la capitale. Il faut aussi rendre obligatoires les enseignements artistiques qui sont aujourd'hui facultatifs ou optionnels comme au lycée. Il faut enfin pour les enseignements artistiques obligatoires les rénover et réfléchir à l'allongement à deux heures le temps consacré à ces enseignements au collège : en une heure, il est impossible de développer une initiation à une pratique artistique. Ces enseignements devraient être réalisés en demi classes.

La question du partenariat est essentielle. Toutes les expériences réussies montrent combien il est nécessaire d'associer les enseignants et les artistes pour monter les projets et les faire réussir. S'agissant des partenariats enseignants / artistes, je propose de faciliter la résidence d'artistes au sein des établissements scolaires et d'augmenter les mises à disposition d'enseignants dans les structures culturelles, qui va de pair avec le nécessaire développement des structures éducatives des institutions culturelles. Dans ce cadre, il faut trouver des formules souples pour permettre aux artistes et aux professionnels de la culture de toutes disciplines et de tous métiers d'intervenir dans le cadre scolaire : je pense à des personnes aux statuts différents comme des artistes, des conservateurs de musées, des directeurs de théâtres, des bibliothécaires... Pour rendre effective ces mesures, ces objectifs doivent être intégrés aux contrats d'objectifs et de moyens ou aux conventions passées entre les institutions culturelles et le ministère de la culture ou les collectivités locales qui les financent qui conditionneront leurs subventions à la réalisation de ces objectifs. La mission permanente d'éducation doit figurer dans les cahiers des charges de toutes les institutions culturelles.

**6. *Considérez-vous les heures d'intervention des artistes à l'école dans le cadre des dispositifs partenariaux Education nationale/Culture/Collectivités territoriales comme un travail artistique, relevant de contrats spécifiques, et non comme un « enseignement » ? Prônez-vous une mesure législative pour contraindre – s'ils ne parvenaient pas à un accord – les partenaires sociaux à respecter cette spécificité du travail artistique ?***

Il y a un principe simple à respecter : les artistes qui interviennent dans les établissements scolaires doivent voir leurs heures décomptées pour pouvoir bénéficier de l'assurance chômage liée à leur statut d'intermittent. En principe les heures d'enseignement sont prises en compte. Si tel n'est pas le cas et si l'application varie selon les Assedic, peut être faut-il envisager de comptabiliser ces heures comme une activité artistique.

**7. *Quelles mesures envisagez-vous pour répondre aux besoins de formation initiale des artistes et des enseignants en matière d'éducation artistique ?***

Avec la question de la généralisation, la formation est la question centrale de l'éducation artistique et culturelle. On arrivera à rien si on ne forme pas les enseignants et les artistes. Je suis convaincu que seule une sensibilisation approfondie des futurs enseignants aux arts et à la culture permettra la généralisation de l'éducation artistique et culturelle à l'école. C'est l'une des clés de la transmission d'une culture artistique et culturelle aux enfants et de l'éveil de leur sensibilité. Il ne s'agit pas seulement de formation initiale des enseignants qui est totalement défailante dans les IUFM, mais aussi de la formation continue des enseignants, aujourd'hui quasi inexistante, pour les inciter à développer les projets artistiques et culturels. Il faut profiter du renouvellement sans précédent du personnel enseignant pour former les professeurs des écoles à l'histoire des arts et des cultures, pour les sensibiliser aux pratiques d'une activité artistique ou culturelle ainsi qu'à la pédagogie de celles-ci. Pourquoi ne pourrait-on pas rendre obligatoire l'épreuve artistique au concours de professeurs des écoles ? En ce qui concerne la formation continue, il faut multiplier au sein des IUFM les modules de formation aux arts, tous les arts et assurés par des artistes et de professionnels de la culture. Au-delà des enseignants, il faut aussi prévoir une sensibilisation artistique des cadres de l'éducation nationale et notamment des chefs d'établissements et de leurs adjoints. On pourrait imaginer de mettre en place une journée de formation ou de sensibilisation artistiques pour l'ensemble des responsables des établissements scolaires mais aussi des cadres de l'éducation nationale (personnels des rectorats et des inspections académiques). Du côté des artistes, il faut généraliser les formations conjointes enseignants-artistes et multiplier les actions de sensibilisation des artistes lors de leurs études dans les

établissements d'enseignement supérieur avec le monde de l'éducation. On peut, par exemple, inciter fortement les artistes en devenir que sont les étudiants des établissements supérieurs d'art (Conservatoires de musique, d'art dramatique, écoles de danse, écoles de cinéma, d'architecture....) à consacrer quelques heures pendant leurs études à des actions de formation ou d'initiation de leur pratique dans les écoles. C'est ce que propose Roger Planchon avec son projet de service national civil dans le secteur artistique en direction des jeunes des quartiers en difficulté. Il s'agit de demander aux élèves des principales écoles artistiques, en contrepartie de la gratuité de leur formation supérieure, de consacrer, à la fin de leurs études, une année à la transmission aux jeunes des quartiers en difficultés des compétences acquises lors de leur scolarité, dans le cadre du service civique universel que je propose d'instituer. Il y a là un enjeu pour la société car ce sont les enfants les plus éloignés des arts et de la culture : l'égalité des chances passe avant tout par l'éducation et la culture, facteurs de cohésion et d'intégration sociales. C'est ce qu'ont défendu les parlementaires UDF au moment du projet de loi sur l'égalité des chances où aucune mesure ne concernait la culture dans les quartiers. Cela va aussi dans le sens des filières d'excellence que j'ai proposées de promouvoir dans les établissements scolaires de « banlieues », filières d'excellence qui peuvent être bien entendu artistiques et culturelles.

Toute cette politique de formation accompagne naturellement le développement et la prise en compte des pratiques en amateur qu'il faut encourager.

**8. *Vous engagez-vous à mettre en œuvre une véritable diversité des arts dans le cadre scolaire, notamment des arts de la scène et de la représentation (danse, théâtre, cinéma) ?***

La place de la musique et des arts plastiques est déjà importante : il faut diversifier les initiations et les enseignements : cinéma, audiovisuel, éducation à l'image, arts numériques et visuels, architecture, expression dramatique, arts du spectacle (théâtre, danse, cirque, chant choral...). Il n'y a pas d'art majeur ni d'art mineur. La diversification des champs artistiques dépend de la formation et des artistes mobilisés.